

eu lieu sept ans auparavant et c'est alors que, selon l'usage, la huitième partie de la valeur des fonds du prieuré est tombée dans l'escarcelle du seigneur de Juliéna. Et cette vente qui ne concerne que des biens mobiliers n'est pas une manœuvre d'optimisation fiscale comme certains pourraient le prétendre mais un étalement de la charge financière.

Les revenus du Fief selon l'accord de 1722 resteront l'apanage du vieux prieur jusqu'à son décès car ils ne dépendent pas des fonds rattachés au prieuré. La valeur des meubles estimée par le notaire est réglée sur le champ en numéraires car contrairement à ce qu'on pourrait penser, l'oncle n'est pas le parrain du neveu. C'est Jean-Baptiste Michon, le seigneur de Pierreclau<sup>1</sup>, mari de Gabrielle Charrier qui est le parrain du nouveau prieur de la Salle. Ce détail faussement anodin peut suffire à expliquer que les meubles soient vendus et non transmis par héritage !

Grâce à des agrandissements successifs, le prieuré de la Salle n'est plus la bâtisse ruinée que l'on a connu par le passé, Un pavillon neuf complète désormais ce que l'on a conservé des bâtiments originels. Le vieux prieur a vu les choses en grand : pas moins de six chambres, une cuisine et un cabinet avec un garde-robe. Pas de salle à manger dans cette maison dont on imagine mal les contours au regard de ce qui existe aujourd'hui ! Et si la domesticité du prieuré est en rapport avec le nombre de chambres, on comprend l'intérêt qu'a le prieur d'imposer au meunier du Fief la gratuité de la mouture des grains utiles à sa maison ! Dans la longue liste des effets mobiliers de l'ancien prieur, on fait la distinction entre draps de valets et draps de maître ! Comme est soulignée la différence entre grand lit et lit de camp. A l'évidence, sous le toit du prieur, on ne mélange pas les torchons et les serviettes et on ne mange pas comme chez la plupart de ses contemporains avec des cuillers en bois sur une table en sapin. L'inventaire dénombre quarante nappes, vingt douzaines de serviettes et quarante huit essuie-mains. On ne compte plus les tables, les commodes garnies de cuivre et les armoires. Le tout en noyer. Les chaises de paille et les fauteuils viennent compléter le mobilier. Les couverts sont en argent comme le sucrier! Les chandeliers, lampes à huile et autres couverts représentent quant à eux un quintal<sup>2</sup> et demi d'étain.

Le neveu commence à emménager ses propres meubles dans le prieuré qui lui appartient, en revanche, comme ceux qu'il envisage d'apporter par la suite ils resteront à l'usage de l'oncle sa vie durant comme étant un accessoire du prix sans lequel la vente n'aurait pas eu lieu en ces

---

1 Les nouveaux seigneurs de Pierreclau privilégient cette orthographe ancienne qu'ils jugent propre à enraciner leur lignée plus durablement !

2 Le quintal vaut cent livres soit un peu moins de cinquante kilos.